NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DÉCLARÉ ANCIEN	DÉCLARÉ ACTUEL		POTENTIEL
		Glissement	G
		Glissement banc sur banc	Gb
		Glissement de versant	Gv
		Effondrement	E
		Eboulement en masse	Em
		Chute de blocs	Eb
		Chute de pierres	Ep
		Eboulement banc sur banc	Eb
		Eboulement de versant	Ev
		Ravinement	R
		Coulée	C

Mouvements à faible intensité

	Affaissement	A
	Fluage	F
	Reptation	S
	Ravinement léger	Rl

Zones de réception

r — Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements). Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

Couloir de chute de blocs

Lave torrentielle

LEGENDE DU NIVEAU DE RISQUE

2 Risque mal connu - Incertitude
Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessible).

3 Risque moyen
Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.

4 Risque important
Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible

5 Risque élevé ou très élevé
Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

QUALIFICATION DE L'ALEA

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.(=Niveau de risque 1)

I : Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

(D.) DYNAMIQUE

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte *les risques d'inondations* liés aux phénomènes hydrauliques et dus à des intempéries exceptionnelles . *La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni*

rete méditerranée

COMMUNE DE VENCE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

CADASTRE

ETUDE GEOLOGIQUE

ET GEOTECHNIQUE

Dossier: 96 437

Date : NOV.1996

ECHELLE : 1/5000

PLAN CADASTRAL

CARTE DE QUALIFICATION DE L'ALEA
MOUVEMENTS DE TERRAIN

1
3